

DÉCLARATION PRÉALABLE DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE SYNERGIE-OFFICIERS LORS DE LA CAP DE RÉVISION D'ÉVALUATION DU 08 JANVIER 2026

**SYNERGIE
OFFICIERS**



Etaient présents, représentant l'administration, M. Stanislas Cazelles, directeur de la DRHFS et président de cette CAP, Mme LALLEMAND, Sous-Directrice de l'encadrement supérieur à la DRHFS, M. BUBENICEK, chef du Bureau des Officiers de Police, et son adjoint, ainsi que des représentants de la Préfecture de Police, des directions nationales, de la DCCRS, de la DGSI, de l'Académie de police et les D3S des zones.

Ainsi que la parité syndicale, 4 sièges pour SYNERGIE-OFFICIERS et 4 sièges pour SCSI.

« Monsieur le Président, Madame la Sous-Directrice, Mesdames et Messieurs les Directeurs et Directrices, chers collègues, permettez-moi de vous adresser, au nom de l'ensemble de l'équipe de SO et en mon nom personnel, nos meilleurs vœux pour l'année à venir. Je souhaite également remercier le bureau des révisions de notation pour la qualité de son travail préparatoire, particulièrement remarquable, qui constitue un appui précieux dans la préparation des dossiers.

Comme à mon habitude, je vais rebondir sur les propos de Monsieur le Directeur et président ainsi que sur ceux de mon collègue du SCSI.

Je vais mettre de côté les difficultés annexes... et vous vous rendez compte à quel point c'est triste d'en arriver là. **La situation est tellement accablante que j'en viens presque à amoindrir certaines problématiques pourtant fondamentales : les mesures de 2022, signées mais toujours non actées, la prime VP, la prime de fidélisation qui devait être déclinée aux officiers de police, et bien d'autres encore...**

Monsieur le Président, vous avez indiqué que le corps de commandement restait attractif, avec les 93 détachés entrants candidats à l'intégration. Quant aux 450 élèves recrutés chaque année à l'ENSP, ils répondent, en effet au nombre de départs à la retraite.

Mais que leur proposez-vous concrètement, une fois l'enthousiasme du recrutement passé ? Quelles perspectives, quelle lisibilité, quelle reconnaissance pour ces jeunes officiers ? En ce début d'année, je propose d'innover. Peut-être serait-il utile que le DGPN et vous-même, Monsieur le Directeur, veniez en amphithéâtre expliquer à ces élèves ce qui les attend réellement et la réalité de leur futur parcours de carrière.

Vous pourriez surtout leur dire la vérité : le corps de commandement est en souffrance profonde et il est en train de se déliter. Vous pourriez leur expliquer qu'il leur faudra plus de vingt ans pour accéder au grade de commandant, le deuxième grade du corps, faut-il encore le rappeler. Vingt ans en moyenne aujourd'hui, vingt-et-un demain, vingt-deux après-demain, et la tendance est parfaitement connue. Et ce n'est évidemment pas avec les mesures proposées par l'ancien chef du BOP que la situation s'améliorera. Sur ce sujet, nous sommes en désaccord total avec le SCSI. **Abaïsser le seuil de promouvabilité et entretenir l'illusion d'une carrière en faisant rêver les capitaines au septième échelon, sans le moindre taux pro/pro digne de ce nom, n'est pas une politique de ressources humaines : c'est une fuite en avant.** Cette stratégie produira encore plus de frustration, encore plus de découragement, et, à terme, encore plus de désengagement.

Vous pourriez ensuite leur parler du grade de commandant divisionnaire. Avec une nomenclature totalement obsolète, bricolée dans l'urgence comme trop souvent, il est aujourd'hui quasiment impossible de construire de véritables parcours professionnels cohérents. À cet égard, je tiens d'ailleurs à saluer la section avancement du BOP, qui s'arrache littéralement les cheveux pour tenter de faire fonctionner le système, sans outil informatique digne de ce nom.

Résumons donc la situation : plus de vingt ans pour accéder au grade de commandant, puis a minima huit années supplémentaires pour espérer devenir commandant divisionnaire. Je vous laisserai faire le calcul, mais le constat est sans appel : la situation est non seulement préoccupante, elle est tout simplement accablante.

Les élèves officiers présents en amphithéâtre pourraient également vous poser une question toute simple : et l'emploi fonctionnel ? Vous pourriez alors leur répondre, en toute franchise, qu'il n'est plus pertinent de le viser. Qu'en effet, parcourir plus de 150 kilomètres pour changer de poste, accepter davantage de responsabilités, et les ennuis qui vont systématiquement avec, n'est plus du tout attractif lorsqu'il suffit de rester commandant au septième échelon pour percevoir exactement la même rémunération.

Autre question tout aussi prévisible : et décrocher une IRP CDS ? Là encore, la réponse serait relativement simple monsieur le directeur. Les postes sont rares et, au bout de huit ans, il faudra de toute façon quitter la fonction, à l'image d'un emploi fonctionnel contractualisé. Et si aucun poste équivalent n'est disponible ? Vous pourriez alors leur expliquer, que « c'est comme ça ». Qu'ils retrouveront un poste de commandant ou qu'ils seront affectés en article 25, contraints par l'administration s'ils ne font pas preuve d'une mobilité suffisante. Qu'ils perdront au passage plus de 600 euros par mois, mais que ce n'est finalement pas très grave.

Après tout, il faut être mobile. Ce sont des cadres, n'est-ce pas ?

Mon homologue du SCSI indiquait que nous étions pris entre le marteau et l'enclume.

Je vais me permettre d'aller un peu plus loin dans l'analyse. **Monsieur le Directeur, vous pourriez également expliquer à ces jeunes recrues que le corps de commandement est aujourd'hui méthodiquement grignoté par le CEA, notamment au travers des grilles indiciaires, et que la velléité affichée est tout simplement d'absorber les deux premiers grades du corps de commandement.**

Et pourtant, personne ne s'en offusque. Personne ne s'en émeut. Personne n'ose réellement le dire. Pourquoi ? Parce que la réalité est là : ils sont plus de 100 000, capables de mettre le désordre dans la rue, et que ce serait politiquement préjudiciable. Voilà la réalité, brute et que l'on se garde bien d'expliquer aux élèves officiers.

Quant aux commissaires de police, vous pourriez également informer les jeunes officiers que, malgré l'existence d'une sous-direction de l'encadrement supérieur à la DRHFS, le bureau des commissaires apparaît largement surdimensionné par rapport au bureau des officiers de police. Évidemment, ces 1 600 commissaires, il faut bien en prendre soin, n'est-ce pas ? On les entend peu, mais c'est parce qu'ils sont en pleine négociation pour leur grille de haut fonctionnaire, une grille qui, une fois obtenue, les placera clairement au-dessus des officiers de police. Alors que, rappelons-le, le protocole de 2022 prévoyait explicitement que la grille des officiers de police devait également être revue... mais personne ne semble pressé de s'en occuper.

Et cerise sur le gâteau, les officiers de gendarmerie, eux aussi, ont négocié leur grille de salaire et se retrouvent désormais largement devant les officiers de police. Monsieur le Directeur, vous pourriez aussi préciser aux jeunes que ces officiers de gendarmerie sont classés en catégorie A+, qu'ils ont la possibilité de suivre l'INSP... mais pas vous, chers officiers de police. Voilà le monde réel dans lequel ils vont évoluer.

Finalement, à la lumière de tout ce qui précède, on pourrait être tenté de conclure que la mort lente du corps de commandement se déroule avec la complicité, peut-être assumée, de l'administration, ou au moins avec sa complicité affichée par son inaction.

Et pourtant, cela fait des mois, voire des années, que l'administration est parfaitement consciente de l'état catastrophique dans lequel se trouve le corps de commandement.

On en parle partout inlassablement. On en parle au détour d'une réunion, d'une audience, auprès de tous les acteurs de l'administration... et pourtant, rien ne bouge.

Alors, au lieu de continuer à s'éparpiller, je demande officiellement, et je veux que cela soit inscrit au PV, l'organisation d'une réunion réunissant le DGPN, vous-même, Monsieur le Directeur, le BOP, les services juridiques et les responsables budgétaires. L'objectif : examiner point par point les difficultés du corps, réaliser de véritables analyses et études, et construire de réelles perspectives. Parce que là, maintenant, ça suffit. »

SYNERGIE-OFFICIERS ne s'est pas battu pour la reconnaissance des officiers de police comme cadres ni pour l'obtention de la catégorie A pour laisser chavirer le corps de commandement.

Plus que jamais, SYNERGIE-OFFICIERS mènera le combat avec détermination et sans concession pour défendre les officiers de police, à la hauteur de leur expertise et de leur engagement quotidien.

VOUS POUVEZ COMPTER SUR NOUS !

Le Bureau National

